



PREFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de Gironde*

---

*Service maritime et littoral*

---

*Unité gestion de l'espace maritime et littoral*

**AVIS AUX NAVIGATEURS  
DU BASSIN D'ARCACHON  
N° 18/2012**

Arcachon, le 22/08

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique, le **dimanche 26 août 2012**, entre 22h 30 et 23h 45 , au village de l'Herbe – commune de Lège Cap-Ferret – le mouillage et la navigation des navires et engins nautiques immatriculés seront interdits dans la zone de tir dont les coordonnées GPS WGS 84 sont :

**1° 13,872874 44° 41,607843**

La distance à respecter est de 160 mètres.

La durée de sécurité, pendant laquelle la zone de sécurité doit rester libre de toute présence humaine ou matérielle, est d'une heure et quinze minutes à compter de l'heure du début de tir.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'inspecteur principal des Affaires Maritimes  
**LAURENT COURGEON**  
Chef du Service Maritime et Littoral